

On a entendu dire à la Chambre au cours des années et ces jours-ci que les fusils ne commettaient pas de meurtres. Ce sont les personnes qui commettent des meurtres. A moins d'instaurer un régime communiste au Canada, nous ne pouvons légiférer pour interdire toute liberté de mouvement et d'activité. Tant que nous sauvegarderons la liberté dont nous jouissons au Canada, les gens seront libres de se déplacer et de commettre des actes à la fois légaux et, malheureusement, illégaux. Dans les pays communistes, les gouvernements régissent ce que les gens possèdent, ce qu'ils font et où ils vont, et pourtant la criminalité existe dans ces pays. Devons-nous aller si loin pour prouver que le crime ne peut être supprimé simplement en limitant les droits des innocents? Je croirais que toute personne d'intelligence moyenne pourrait le concevoir, simplement en y réfléchissant.

Dans sa mesure sur la réglementation des armes, le ministre de la Justice nous dit en fait qu'il a six criminels, pour parler au figuré, et six citoyens respectueux de la loi, ce qui lui donne une douzaine d'une catégorie ou d'une autre. Le fait est, monsieur l'Orateur, qu'il n'a pas du tout sa douzaine de quoi ce soit. Il a six personnes d'une catégorie au sujet desquelles nous devrions passer une réglementation et six autres que nous devrions laisser tranquilles. Six pommes et six oranges n'ont jamais fait une douzaine de pommes ou d'oranges, monsieur l'Orateur, et j'espère que nous ne tarderons pas à diviser le bill.

Je me demande jusqu'où les Canadiens laisseront encore restreindre leurs droits et leurs libertés civiles sans se rebeller? Peut-être les réglementations sur les armes à feu proposées ici pousseront-elles enfin à bout les Canadiens moyen. Sans aucun doute, ceux qui ont mauvais caractère ou un mentalité un peu particulière passeront de l'autre côté de la barrière, à la suite de cette mesure. Quant à moi, j'estime que même si nous dépensions des millions de dollars à enregistrer tous les détenteurs d'armes au Canada, nous ne serions pas sûrs, finalement de l'avoir fait de manière exhaustive, et d'en avoir enregistré les trois quarts ni même la moitié.

D'après l'expérience des autres pays relative à l'enregistrement des armes à feu, qu'il s'agisse de pistolets ou de fusils, on a constaté que dans une ville ou un comté donné on avait en fait plus d'armes non enregistrées que d'armes autorisées. En Amérique du Nord notamment, les gens ont toujours estimé qu'ils avaient le droit de détenir une carabine ou un fusil. Après tout, toute l'économie de notre continent a été fondée sur l'utilisation des armes à feu tout au long de notre histoire. C'est pourquoi aujourd'hui, dans des milliers de foyers canadiens on trouve des armes à feu de famille. On ne les utilise pas trop souvent mais les familles estiment avoir un droit historique sur celles-ci. Aux États-Unis, le droit de détenir un fusil fait partie de la constitution. Il est difficile sinon impossible de convaincre les gens au Canada d'accepter des réglementations sur les armes à feu, mais le gouvernement fédéral a cette manie de chercher à limiter ou à restreindre nos droits civiques.

Monsieur l'Orateur, si je croyais le moins du monde que nous puissions combattre le crime au Canada en obligeant les citoyens respectueux des lois à se mettre en rang et à s'inscrire comme propriétaires de fusils, de chiens, de serins ou parce qu'ils s'adonnent à d'autres passe-temps, je devrais alors tenter de le faire. Je m'intéresse tout autant que quiconque à enrayer le crime violent au Canada et si je compare mes déclarations publiques à celles du ministre de la Justice et du solliciteur général (M. Allmand), je dois alors dire que je m'intéresse davantage qu'eux à combattre le crime.

Répression de la criminalité

Toutefois, contrairement à ces ministres, je ne me propose pas de combattre le crime en empiétant sur les droits et privilèges des victimes et victimes éventuelles d'un crime, tout en ne tenant nullement compte de ceux qu'une mesure législative de ce genre devrait viser. Cela faciliterait beaucoup notre campagne anticrime—si je peux l'appeler ainsi—si nous pouvions avoir un peu d'aide des ministres en face. Il serait fort utile si le ministre de la Justice et le solliciteur général cessaient de se lamenter douloureusement sur le sort d'un pauvre type coupable d'un meurtre haineux et stupide.

M. l'Orateur, je n'ai cessé de répéter que mes sympathies vont aux citoyens respectueux de la loi et aux victimes de la criminalité. Monsieur, quand un ministre fédéral débute une intervention sur un bill visant à combattre le crime en disant que ce bill cherche à protéger les droits et la dignité de ceux qui sont accusés d'infractions, je me sens alors enclin à réserver mes sympathies aux victimes. Les droits et la dignité de ces accusés sont déjà protégés par une législation en vigueur depuis l'époque de la Confédération. Certes, nous voulons défendre ces droits mais ce n'est pas là notre principale préoccupation à l'heure actuelle. La déclaration du ministre du moins ne se démentait pas car dans le courant de son discours il a dit que les propositions concernant la réglementation des armes à feu iraient dans le sens des efforts du gouvernement pour lutter contre les crimes commis au moyen de ces armes.

Le député d'Edmonton-Est a rappelé quelques cas montrant comment les droits et les privilèges des Canadiens sont continuellement amenuisés par la série de mesures de contrôle imposées par le gouvernement: restrictions en matière économique, contrôles du revenu des travailleurs par le biais d'impôts écrasants, abolition du droit d'héritage et contrôle des communications. Et que dire de la nécessité et du droit de certaines gens dont l'occupation les expose au danger et qui doivent porter une arme, habituellement un pistolet? Ce droit, l'histoire l'a démontré, a toujours existé et nous avons le devoir de veiller à ce qu'il soit maintenu. Ce secteur du grand public respectueux des lois devrait toujours pouvoir se procurer un permis de port d'armes. J'en citerai juste deux ou trois catégories et je suis certain que les députés penseront à d'autres. Par exemple, les femmes qui sont en service de nuit, devraient avoir le droit de porter une arme si elles le veulent; les infirmières et autres qui doivent circuler aux petites heures du matin dans des quartiers qui ne sont pas sous la surveillance à plein temps de la police; les messagers et ceux qui transportent des sommes considérables d'argent dans des régions et lieux non protégés. Le permis de porter une arme pour ces motifs est souvent la meilleure façon de prévenir le crime.

Je vais vous relater un cas survenu dans ma propre famille. L'incident s'est produit longtemps avant ma naissance, mais je me rappellerai toujours le récit que m'en a fait il y a bien des années un oncle, M. R. W. Kimmerly, qui nous a quittés pour un monde meilleur en 1951 à l'âge de 95 ans. Jeune homme, il fut embauché dans les années 80 pour colporter des denrées et des marchandises. Il se servait d'une voiture couverte et voyageait au nord de Deseronto pour la compagnie Rathburn, une grande entreprise de bois d'œuvre et de bois de charpente de cette époque. Il fut très effrayé et rudoyé une nuit dans la cour d'un hôtel d'un des villages qui jalonnaient son parcours, mais réussit à défendre sa voiture contre des voyous qui avaient l'intention de voler ses marchandises. Avant d'entreprendre son voyage suivant, il se procura un permis de port d'arme et acheta un revolver et un étui pour le porter sur lui. Quand il revint